

## SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.

## Profil des délinquantes reconnues coupables d'infractions liées à la fraude

*Les délinquantes reconnues coupables de fraude présentent pour la plupart un risque de récidive allant de faible à modéré et purgent une peine de moins de quatre ans.*

### Pourquoi nous effectuons cette étude

Les comportements frauduleux, plus que les autres types de crimes contre les biens<sup>1</sup>, coûtent cher à la société. La documentation sur les femmes ayant commis des crimes financiers étant limitée, en particulier dans un contexte canadien, il est devenu nécessaire d'établir un profil de celles qui ont été reconnues coupables de fraude pour s'assurer d'élaborer et d'utiliser des stratégies appropriées de planification de gestion de cas et de traitement et améliorer les efforts de réadaptation dans la collectivité et en établissement.

### Ce que nous avons fait

Nous avons extrait les données de l'ensemble des délinquantes purgeant une peine de ressort fédéral en établissement et dans la collectivité. Le 9 avril 2017, les femmes ont été séparées en deux groupes : celles reconnues coupables de fraude en vertu de l'article 380 du Code criminel du Canada ( $n = 143$ ; 10,7 % de toutes les femmes) et celles reconnues coupables d'autres infractions (groupe de comparaison) ( $n = 1\ 188$ ). Nous avons également examiné les dossiers correctionnels d'un sous-groupe de femmes dont la fraude excédait 5 000 \$ ( $n = 36$ ).

### Ce que nous avons constaté

Les femmes reconnues coupables de fraude, comparativement à celles reconnues coupables d'autres infractions, sont proportionnellement plus nombreuses à purger leur peine dans la collectivité (53,8 % par rapport à 47,3 %) qu'en établissement (46,2 % par rapport à 52,7 %) et sont en moyenne plus âgées (46 ans par rapport à 37 ans chez celles condamnées à des infractions à caractère non financier).

Les femmes reconnues coupables de fraude sont moins susceptibles que celles reconnues coupables d'autres infractions d'être autochtones (13 % par rapport à 33 %). Un peu plus du tiers d'entre elles (33,6 %) sont dans la région des Prairies et 30,1 % sont dans la région de

l'Ontario. La majorité d'entre elles, comme celles reconnues coupables d'autres infractions, purgent une peine de moins de quatre ans (68,5 %).

Bien que la majorité des fraudeuses représentent un risque faible (53,4 % de celles en établissement et 70,1 % de celles dans la collectivité), celles détenues sont plus susceptibles d'avoir un niveau élevé de besoins que celles surveillées dans la collectivité (43,1 % par rapport à 3,9 %).

La majorité des femmes dont la fraude excédait 5 000 \$ occupaient des postes de commis comptable, de gestionnaire de bureau et d'agente financière et les montants en jeu étaient importants (de 20 000 \$ à 16 000 000 \$). Un autre sous-groupe de femmes, celles-là sans emploi au moment des infractions, avaient tendance à utiliser des moyens moins complexes (faisaient par exemple des chèques sans provision). Les femmes ont commis des crimes financiers principalement pour répondre aux besoins financiers de leur famille et/ou parce qu'elles avaient des problèmes de jeu. Fait à noter, la majorité présente un risque de récidive de faible à modéré, parce qu'elles n'ont jamais été condamnées à une peine de ressort fédéral dans le passé. Elles ont toutefois des besoins de niveau modéré à élevé au chapitre des attitudes (antisociales) et de la vie personnelle et affective.

### Ce que cela signifie

Les délinquantes reconnues coupables de fraude sont généralement plus âgées et non autochtones, purgent une peine de moins de quatre ans et présentent un risque de récidive allant de faible à modéré. Le fait de comprendre les types particuliers de délinquantes peut contribuer à adapter la prestation des programmes et à déterminer d'autres domaines de services pouvant être bénéfiques, comme les programmes d'éducation et d'emploi. Comprendre les caractéristiques des femmes reconnues coupables de crimes financiers peut aussi aider à gérer leurs cas, notamment à cibler leurs besoins au chapitre de leurs attitudes et de leur vie personnelle et affective, dans les établissements et la collectivité.

<sup>1</sup> Atkinson, J. L. et Quinsey, V.L. (2010). Neutralisation chez les délinquantes et délinquants. (Manuscrit non publié)

**Pour de plus amples renseignements**

Pour obtenir une version PDF du rapport en entier ou pour toute autre question, vous pouvez joindre la [Direction de la recherche](#) par courriel ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également visiter la page des [Publications de recherche](#) pour une liste complète des rapports et sommaires de recherche.

**Préparé par :** K. Wanamaker, C. De Moor, C. Bjergso,  
K. Wardrop et D. Derkzen